

En raison du COVID-19, tous les examens nationaux prévus en mai ou juin 2020 ont été reportés par NACOR et les conseils provinciaux de réglementation. Un avis de report a été affiché sur le site Web NACOR. Nous comprenons que les étudiants sont impatients de recevoir de l'information au sujet des examens nationaux. En raison de la pandémie du COVID-19, tous les examens nationaux prévus en mai et juin 2020 ont été **REPORTÉS** par NACOR ainsi que les conseils provinciaux de réglementation. Une fois que les restrictions actuelles du gouvernement seront levées et que NACOR sera en mesure de faire passer à nouveau les examens nationaux, NACOR travaillera avec les conseils et les écoles provinciales de réglementation pour fixer de nouvelles dates d'examen pour l'automne 2020.

NACOR demande à tous les étudiants qui avaient l'intention de passer les examens en mai ou juin de **soumettre vos demandes d'examen à leur bureau dès maintenant**. Le formulaire de demande à remplir est disponible sur le site Web NACOR à http://nacor.ca/wp-content/uploads/2020/04/Application_form_for_examinations_FR_AAW_RB_FINAL_Reviewed.pdf

Vous n'avez pas besoin d'avoir terminé votre programme pour soumettre votre demande à NACOR, vos demandes peuvent être soumises aussi longtemps que vous êtes inscrits au programme. La soumission de votre demande permettra à NACOR de vous contacter directement dès qu'une nouvelle date sera fixée pour votre examen.

NACOR ne traitera pas vos frais de demande avant qu'une nouvelle date d'examen soit fixée et que vous en ayez été informé de cette nouvelle date.

NACOR vous contactera directement avec le courriel que vous fournissez dans votre formulaire de demande.

Dès qu'une nouvelle date sera fixée, elle sera publiée sur le site Web NACOR.

Si la nouvelle date de votre examen ne vous convient pas, vous aurez la possibilité de vous retirer de l'examen ou de reporter votre demande à une autre date sans pénalité.